



Plannings et tarifs services périscolaires 2021 – 2022

NOM, Prénom de l'enfant :

ADRESSES EMAILS valides (OBLIGATOIRE) :

- de la mère :
- du père :

Régime alimentaire particulier :

Sans porc Sans viande PAI Alimentaire : repas fourni pour les enfants présentant des allergies alimentaires accueillis selon un protocole D'Accueil Individualisé et apportant leur propre repas

Veillez cocher les cases des jours d'inscription souhaités
Pour le jour de la rentrée scolaire, merci de rayer la mention inutile

RESTAURATION SCOLAIRE :

<u>Jour de rentrée scolaire (jeudi 2 sept)</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
Oui Non				

GARDERIE MIDI SANS REPAS de 11h45 à 12h30 :

<u>Jour de rentrée scolaire (jeudi 2 sept)</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
Oui Non				

GARDERIE MATIN de 7h30 à 8h30 :

<u>Jour de rentrée scolaire (jeudi 2 sept)</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
Oui Non				

GARDERIE SOIR de 16h30 à 18h30 :

<u>Jour de rentrée scolaire (jeudi 2 sept)</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
Oui Non				



Tarifs services scolaires 2021/2022

Quotients familiaux	Prix du repas seul	Prix de l'accueil en pause méridienne	Total à payer Repas + accueil
Q.F. inférieur ou égal à 262	1,81 €	0,51 €	2,32 €
Q.F. de 263 à 456	2,77 €	0,52 €	3,29 €
Q.F. de 457 à 559	3,72 €	0,53 €	4,25 €
Q.F. de 560 à 949	3,99 €	0,54 €	4,53 €
Q.F. de 950 à 1575	4,32 €	0,55 €	4,87 €
Q.F. supérieur à 1575	4,71 €	0,56 €	5,27 €
Enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)	0,00 €	1,84 €	1,84 €

TARIFS GARDERIES PERISCOLAIRES

Quotients familiaux	Garderie Matin ou Midi	Garderie Soir
Q.F. inférieur à 262	0,60 €	1,20 €
Q.F. de 263 à 456	0,70 €	1,40 €
Q.F. de 457 à 559	0,82 €	1,64 €
Q. F. de 560 à 949	1,00 €	2,00 €
Q. F. de 950 à 1575	1,28 €	2,56 €
Q.F. supérieur à 1575	1,77 €	3,54 €

INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION

Le repas ne sera pas facturé, en cas d'absence de votre enfant :

- Justifiée par un certificat médical, remis en Mairie, **AVANT la date de facturation**
- Justifiée par une sortie scolaire
- Justifiée par l'absence de l'enseignant en cas de grève
- Justifiée par l'absence d'un enseignant non remplacé (écoles maternelle et

élémentaire), à partir du 2^{ème} jour d'absence

Le repas sera facturé en cas d'absence de votre enfant :

- Pour convenance personnelle signalée trop tard et non validée par le service scolaire
- Sans justificatif médical ou remis APRES la date de facturation
- En cas d'absence d'un enseignant de l'école élémentaire et de l'école maternelle non remplacé : **le premier jour est facturé**

A Villard-de-Lans, le

Signature



